



DECEMBRE

## Déballage de cadeaux, Emballages à gogo !

Noël est synonyme de fête, de famille, de sapins, de cadeaux  
mais surtout d'une poubelle qui déborde le lendemain !

Papiers cadeaux, rubans, plastiques, cartons... tous ces emballages renfermant les jouets de nos chers bambins sont le plus souvent tristement abandonnés après avoir été déchirés, froissés, coupés ; Et chaque année, tout recommence...

En France, 390 kg de déchets sont produits chaque année par personne, ce qui à de quoi nous inquiéter quant à leur élimination... Bien sûr, les centres de tri et les usines de traitement (décharges et incinérateurs) fonctionnent bien mais ces dernières arrivent à saturation et restent des solutions de fin de chaîne. Pourquoi attendre le dernier moment pour intervenir alors que nous pourrions certainement faire des prouesses à la source, en terme de diminution de déchets. Par exemple :

### - Pour les courses alimentaires de Noël,

\* Préférez des produits avec moins d'emballages. On évite également les assiettes, verres et couverts jetables ou à usage unique.

\* Achetez des quantités qui correspondent à vos besoins réels : moins de gaspillage, moins de déchets. Dix pourcents des produits alimentaires achetés par une famille seraient gaspillés.

\* Délaissez les sacs jetables des grands magasins (qui représentent plus de 70 000 tonnes de plastique non recyclable par an). Les sacs de courses réutilisables ou les cabas sont à privilégier (et bien plus solides.)

\* Pourquoi acheter des bouteilles d'eau alors que l'eau du robinet est bien moins chère ? Et c'est également une économie de plastique car même si la filière du recyclage des plastiques fonc-

### - Pour les cadeaux de Noël,

\* Optez pour du papier cadeau en papier recyclé en évitant les papiers métallisés, pailletés ou en matière plastique (souvent non recyclables). Prenez-en soin et vous pourrez le réutiliser l'année prochaine.

\* Utiliser moins de scotch ; ruban et ficelle naturelle seront aussi appréciés lors de l'ouverture des cadeaux.

\* N'oubliez pas de trier les emballages le lendemain : papier, carton dans la poubelle jaune, film plastique d'emballage dans la poubelle normale.

\* Branchez-vous sur le secteur et économisez les piles : Les piles rechargeables même si elle sont plus chères à l'achat, vous ferez des économies, surtout lorsque que l'on voit la gourmandise en énergie des voitures télécommandées et autres jeux électroniques.

### - Pour le « sapin de Noël »,

\* L'arbre naturel qui dégage d'agréables odeurs mais perd ses aiguilles, ira à la déchetterie tandis que celui en plastique pourra être réutilisé durant plusieurs années.

L'écho  
de  
M  
i  
l  
l  
e  
F  
e  
u  
i  
l  
l  
e  
s

Dans les pays de l'Union Européenne, la gestion des déchets et des déchets d'emballage est soumise à la directive 94/62/CE. Cette dernière définit la notion d'emballage et demande aux Etats membres d'agir en amont par la mise en place de mesures prévenant la formation de déchets mais également en aval en instaurant des systèmes de collecte et de valorisation des déchets (filières de tri et de recyclage).

### Objectifs dans la gestion des déchets et des déchets d'emballage

	A réaliser avant fin 2008	Atteint en 2002 dans l'UE des 15*
Valoriser ou à incinérer	Au minimum 60% des déchets d'emballages	62 %
Recycler	Entre 55 et 80% des déchets d'emballage	54 %
Obtenir, pour les matériaux contenus dans les déchets d'emballage, les pourcentages suivant :	60% pour le verre, le papier et le carton	Verre : 58 %, papier et carton : 68 %
	50% pour les métaux	Métaux : 57 %
	22,5% pour les plastiques	Plastiques : 24 %
	15% pour le bois	NR

\*Rapport de la Commission Européenne de juillet 2006. A noter qu'un délai de 4 ans (fin 2012) a été accordé aux nouveaux Etats membres de l'UE (République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slove- nie, Slovaquie) afin d'arriver à ces objectifs.

Une nouvelle directive du Parlement européen et du Conseil est entrée en vigueur le 12 décembre 2008 ; elle prévoit cinq mesures relatives aux déchets :

- Prévention « des effets nocifs de la production et de la gestion des déchets » : avant décembre 2013
- Hiérarchie des déchets en cinq actions : la réduction des déchets est prioritaire, l'élimination des déchets étant le dernier recours.
- Transparence de la politique des Etats membres sur les déchets et gestion durable
- Responsabilité des producteurs avec des informations plus complètes concernant leur possibilité de recy- clage et de réemploi.
- Réemploi et recyclage : une collecte séparée du papier, métal, plastique et verre sera instaurée d'ici 2015. A savoir que cette directive a jusqu'au 12 décembre 2010 pour être insérée sous forme d'une règle de droit dans les systèmes juridiques des Etats membres de l'UE.

#### Quelques exemples de recyclage :



← Verres

Plastiques opaques

Du 21 au 29 novembre 2009 a eu lieu la première Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Inspirée du modèle français (Campagne Nationale : Réduisons nos déchets, ça déborde !), cette semaine avait pour objectifs de sensibiliser les européens participant à la réduction des déchets et de leur rappeler les enjeux qui en découlent. Nous pouvons souligner :

\* l'enjeu environnemental bien sûr puisque, outre la pollution engendrée par le transport et le traite- ment des déchets, nous consommons une importante quantité de matières premières lors de la fabrication des objets s'ils ne sont pas recyclés (minerai d'aluminium, minerai de fer, pétrole, bois, sable...)

\* l'enjeu financier : les décharges sont de plus en plus rapidement saturées du fait du nombre toujours plus élevé d'emballages que notre société produit ; il est nécessaire alors d'en construire d'autres mais le même problème se présente pour les usines d'incinérations.

Une étude comparative sur la gestion des déchets a été menée en 2009 par l'ADEME .  
 Deux chariots ont été évalués : le premier contenait des produits 'types' consommés couramment en moyenne et par an par un ménage français ; le deuxième privilégiait des produits de même catégorie mais avec moins d'emballages, rechargeables, réutilisables ou encore recyclables.  
 En ne considérant que les déchets d'emballage, on peut en supprimer près de 26 kg en choisissant le second chariot sans compter que ce type d'achat 'responsable' vous revient moins cher (500 euros d'économie en moyenne par personne et par an ).



Petits rappels :

- « 11,6 milliards d'euros ont été dépensés en France en 2006 pour gérer les déchets. »
- « 35% de déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage matière ou organique en 2012 (objectif Grenelle) ».



# Les Z'Actualités de l'ASSOC

Nous n'avons toujours pas de nouvelles concernant les animations avec St-Etienne Métropole.

Nous avons quelques animations dans des collèges sur l'environnement sonore mais également sur l'écocitoyenneté.

Les animations du C.A.N. dans le projet 'Chemin de Culture' sont pratiquement finies.

Les conteneurs bleu vont disparaître petit à petit de St-Etienne Métropole.  
 Papiers et cartons devront donc être jetés dans la poubelle jaune.

## SUDOKU

Un mot peut-être découvert dans les cases en bleu si on remplace les chiffres suivant :

	1	3	4	7	
D					T

D			3					
1	6		7		5	3		
	T			6				
				2			D	6
7			1		3			2
T	5			D				
				3			1	
		3	2		D		6	7
					1			5

Joyeux Noël et Bonne Année !

